



Ville de Dollard-des-Ormeaux

**BLE-2019-01**

## **CHAUFFEUR-VOIRIE OU CHAUFFEUR-PARCS**

**Poste temporaire**

Travaux comportant la conduite et l'opération des appareils et véhicules motorisés (d'un poids véhiculaire brut supérieur à 4,500 kg) tels qu'un camion 6 roues ou 10 roues, un Colpron, un camion porteur, tracteur bombardier ou autres avec ou sans accessoires, et ce, pour les activités de déneigement ou d'entretien des parcs : patinoires, sentiers, glissades, etc. De plus, le **chauffeur effectue des tâches manuelles de journalier**.

### **QUALIFICATIONS REQUISES**

- Détenir un diplôme d'études secondaires.
- Posséder deux (2) années d'expérience dans un travail permettant de se familiariser avec la nature de l'emploi ;
- Français et anglais parlés ;
- Permis de conduire valide, **classe 3, avec mention F**.
- Carte santé et sécurité sur les chantiers de construction

### **STATUT**

- Poste temporaire pour une période indéterminée- 36 heures par semaine
- Du lundi au jeudi de 6 h 45 à 15 h et le vendredi de 6 h 45 à 11 h 45

Salaire horaire : 31,70 \$ — selon la convention collective en vigueur

Veillez faire parvenir votre C.V avant le **20 janvier 2019**, par courriel : [ressourceshumaines@ddo.qc.ca](mailto:ressourceshumaines@ddo.qc.ca)

La Ville remercie tous les candidats qui soumettront leur candidature, mais communiquera uniquement avec les personnes retenues pour une entrevue.

La Ville de Dollard-des-Ormeaux souscrit au principe d'égalité en emploi et invite donc les personnes handicapées, les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à soumettre leur candidature.